

# Mode d'emploi du site demarches-simplifiees.fr pour la transmission des résultats de mesurage du radon

Version du 15 février 2024

## **RADON : Déclaration des mesurages de l'activité volumique en radon effectués dans certains établissements recevant du public au titre du code de la santé publique**

Vous disposez d'un agrément pour le mesurage de l'activité volumique en radon dans certains établissements recevant du public délivré par l'Autorité de sûreté nucléaire. Les résultats des mesurages de niveaux 1 et 2 sont à transmettre sur le site demarches-simplifiees.fr, en application de la [décision n°2022-DC-0745 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 octobre 2022 relative à la transmission des résultats des mesurages de l'activité volumique en radon réalisés dans les établissements recevant du public mentionnés à l'article D. 1333-32 du code de la santé publique<sup>1</sup>](#) applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Tous les résultats de mesurages antérieurs** (notamment de l'année 2022) **n'ayant pu être saisis dans la base SISE-ERP** (désormais close) **doivent être saisis dans demarches-simplifiees.fr.**

Ce mode d'emploi donne des explications pour la transmission des résultats.

**Les saisies incomplètes ou erronées pourront conduire l'ASN ou la DGS à demander aux organismes concernés de renouveler leurs saisies.**

*VIGILANCE ! Contrairement à ce qui est annoncé sur le site demarches-simplifiees.fr, il n'existe pas de possibilité d'échange avec un instructeur pour transmettre les données sur ce site. Les questions sont à envoyer aux boîtes mél suivantes :*

>> [oa-radon@asn.fr](mailto:oa-radon@asn.fr) pour des informations sur les modalités de remplissage ;

>> [DGS-SIICEA-SSE@sante.gouv.fr](mailto:DGS-SIICEA-SSE@sante.gouv.fr) pour relayer des difficultés techniques de la plateforme.

---

<sup>1</sup> Décision homologuée par arrêté du 21 décembre 2022.

**Important : le commanditaire d'un mesurage doit être informé de la transmission des données qui concernent son établissement.**

Il est recommandé de lui indiquer cette démarche dans le rapport d'intervention en reprenant le texte suivant :

*« En qualité d'organisme agréé pour le mesurage du radon, nous communiquerons dans un délai d'un mois à l'Autorité de sûreté nucléaire, à la direction générale de la santé et aux agences régionales de santé les résultats des mesures de l'activité volumique du radon réalisées dans votre établissement en les renseignant dans la plateforme demarches-simplifiees.fr, conformément au V de l'article R. 1333-36 du code de la santé publique et à la décision n° 2022-DC-0745 de l'ASN du 13 octobre 2022 relative à la transmission des résultats des mesurages de l'activité volumique en radon réalisés dans les établissements recevant du public mentionnés à l'article D.1333-32 du code de la santé publique. Le traitement de ces données est destiné à suivre la mise en œuvre des dispositions du code de la santé publique en matière de gestion du radon par les établissements recevant du public et à suivre l'efficacité de cette politique. Les données, exclusivement destinées à l'administration, sont conservées sans limite de temps.*

*Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, les personnes concernées par ce traitement de données personnelles peuvent accéder aux données les concernant et les rectifier.*

*Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, veuillez contacter les délégués à la protection des données de la Direction Générale de la Santé (dpm-sociaux@sg.social.gouv.fr) et de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (Contact.DPO@asn.fr). »*

## Table des matières

<b>1. Etape préliminaire : création du compte utilisateur .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Première étape de la déclaration : identification de votre organisme agréé par son numéro de SIRET et par son numéro d'agrément ASN.....</b>	<b>5</b>
<b>3. Deuxième étape : identification de l'établissement recevant du public dans lequel vous avez réalisé un mesurage .....</b>	<b>8</b>
<b>4. Troisième étape : dépôt du rapport d'intervention et des données particulières pour les mesurages de niveau 1 .....</b>	<b>13</b>
<b>5. Annexe : retrouver les numéros SIRET, UAI et FINESS .....</b>	<b>17</b>

## 1. Etape préliminaire : création du compte utilisateur

Lors de la première utilisation, vous devez créer un **compte utilisateur**.

Connectez-vous avec le **lien** figurant sur le [site internet de l'Autorité de sûreté nucléaire](#).

La fenêtre suivante apparaît :



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RADON : Déclaration des mesurages de l'activité volumique en radon effectués dans certains établissements recevant du public au titre du code de la santé publique**

**Commencer la démarche**

**Avec FranceConnect**  
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

**S'identifier avec FranceConnect**

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

**Créer un compte demarches-simplifiees.fr**

J'ai déjà un compte

Cliquez sur « Créer un compte demarches-simplifiees.fr », puis suivez la démarche :

- indiquez votre adresse email et choisissez un mot de passe,
- confirmez votre adresse email en ouvrant votre boîte email et en cliquant sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.

**RECOMMANDATION** – Privilégier l'utilisation d'une adresse **email professionnelle** (nominative ou fonctionnelle) pour la création du compte.

## 2. Première étape de la déclaration : identification de votre organisme agréé par son numéro de SIRET et par son numéro d'agrément ASN

Sur la page d'accueil, cliquez sur « Commencer un nouveau dossier ».



Pour identifier votre organisme agréé, saisissez le numéro de SIRET de l'organisme qui dispose de l'agrément. Ce peut être le numéro du siège dans le cas d'une structure avec plusieurs antennes régionales si l'agrément a été délivré au siège.



Sur l'écran suivant, les coordonnées et informations de votre établissement apparaissent.

Vérifiez les informations et si elles sont correctes, appuyez sur « Continuer avec ces informations ».

Dans le cas contraire, vous pouvez les modifier.

**Informations sur l'établissement** ← Organisme agréé

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.  
Ces informations seront jointes à votre dossier.

- Siret : 44054601800027
- Libellé NAF : Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
- Code NAF : 7219Z
- Adresse : INSTITUT RADIOPROTECTION SURETE NUCLEAIRE 31 AV DE LA DIVISION LECLERC 92260 FONTENAY-AUX-ROSES FRANCE

Nous allons également récupérer la forme de votre établissement, la date de création, les effectifs, le numéro TVA intracommunautaire, le capital social de votre établissement, la date de publication, la date de déclaration et de publication.

Les exercices comptables de votre établissement seront être joints à votre dossier.

— Autres informations : [entreprises.data.gouv.fr](https://entreprises.data.gouv.fr)

Utiliser un autre numéro SIRET

**Continuer avec ces informations**

La première page du formulaire apparaît.

Remarque : en haut, apparaît le statut du nouveau formulaire : « brouillon » parce qu'il est en cours de saisie, et le numéro du formulaire qui lui est attribué à des fins de traçabilité.

DÉMARCHE EN TEST **RADON : Déclaration des mesurages de l'activité volumique en radon** **brouillon**

effectués dans certains établissements recevant du public au titre du code de la santé publique

**Dossier n° 11038975** En brouillon depuis le 04 janvier 2023 10:38

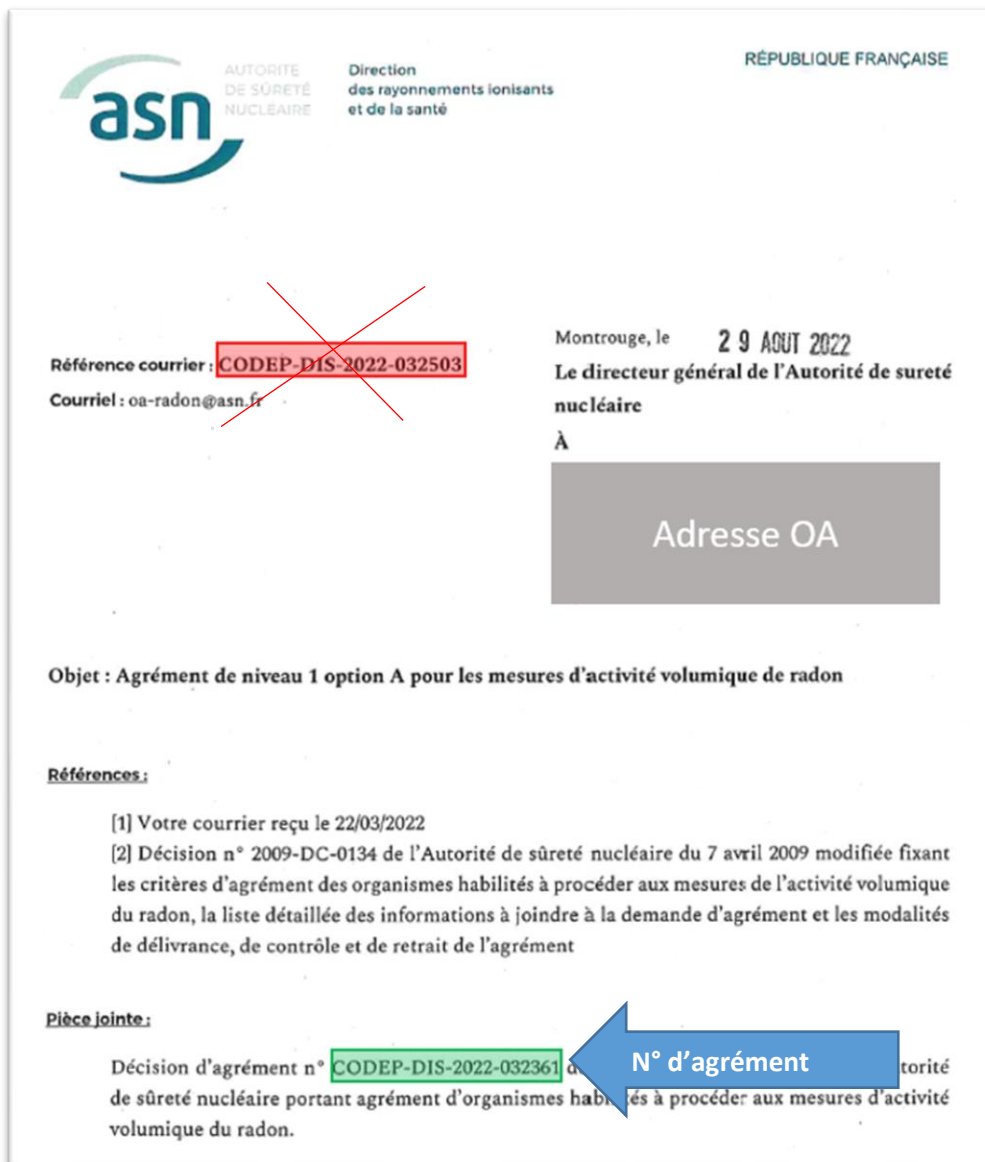
Expirera le 04/01/2024 (12 mois après la création du dossier)

Pour finir l'identification de votre organisme, vous devez saisir le **numéro d'agrément délivré par l'ASN** (ex : CODEP-DIS-2020-123456).

**1. Identification de l'organisme agréé déclarant**

**Numéro d'agrément ASN de l'organisme déclarant \***  
Saisir le numéro de l'agrément de l'Autorité de sûreté nucléaire (ex: CODEP-DIS-2020-123456)

Le numéro d'agrément délivré par l'ASN correspond au numéro de la décision mentionnée en pièce jointe du courrier de notification qui vous a été adressé lors de votre agrément



A chaque nouveau formulaire saisi, vous devrez indiquer ce numéro d'agrément.

### 3. Deuxième étape : identification de l'établissement recevant du public dans lequel vous avez réalisé un mesurage

L'ensemble des champs de la [décision n° 2022-DC-0745 de l'ASN du 13 octobre 2022](#) apparaît.

VIGILANCE ! Pour la saisie des champs portant sur l'adresse de l'établissement recevant du public, certains affichages sont semi-automatiques. Vérifiez bien les informations dans chacun des champs.

Saisissez successivement et de manière précise les informations suivantes :

- numéro de département,
- commune,
- code postal,
- zone à potentiel radon.

#### 2. Etablissement recevant du public dans lequel la mesure a été effectuée au titre du CSP

**Département dans lequel la mesure a été effectuée \***  
Choisir le département de l'établissement (ERP) concerné par les mesures

29 - Finistère

Menu déroulant : taper le numéro du département

**Commune concernée par la mesure \***  
Saisir le nom de la commune où se situe l'établissement (ERP) concerné par les mesures

Brest

Brest  
Brest Bihan 29410 Guiclan  
Rue de Brest 35000 Rennes  
Route de Brest 29000  
Rue de Brest 37100 Tours

Attention : proposition automatique de plusieurs adresses (exemple ici avec « Brest ») : sélectionner la bonne commune

**Commune concernée par la mesure \***  
Saisir le nom de la commune où se situe l'établissement (ERP) concerné par les mesures

Brest

**Code postal de la commune \***  
Code postal de la commune où se situe l'ERP

Code postal de la commune

Le code postal doit être saisi manuellement. Il ne s'affiche pas automatiquement après la sélection de la commune.



**Zone à potentiel radon de l'établissement \***  
Choisir la zone radon concernée selon le zonage communal défini par l'arrêté du 27 juin 2018

Zone 1
  Zone 2
  Zone 3

Cliquer sur le menu déroulant pour saisir la catégorie d'établissement recevant du public et le code APE/NAF.

**Catégorie d'établissement recevant du public \***  
ERP au sens de l'article D. 1333-32 du code de la santé publique

Etablissement scolaire ▼

**Code APE/NAF de l'établissement surveillé \***  
Préciser le type d'activité (4 chiffres et une lettre)

8520Z ▼

Menu déroulant : liste correspondant à celle de l'instruction DGS 2021/17 du 15 janvier 2021

Saisissez le nom de l'établissement concerné et son adresse (toujours).

**Nom de l'établissement recevant du public dans lequel le mesurage a été réalisé \***  
A remplir avec ou sans SIRET

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le nom doit être complet et **précis** :

- « **Polyclinique du Cotentin** » et non « **Clinique** » ;
- « **Ecole primaire publique Les Ecureuils** » et non « **Ecole** » ;
- « **EHPAD Les peupliers** » et non « **Les-peupliers** ».

**Adresse de l'établissement recevant du public concerné \***  
A renseigner dans toutes les situations (avec ou sans SIRET).

14 avenue Duqu

14 Avenue Duquesne 75007 Paris  
14 Avenue Duquesne 95170 Deuil-la-Barre  
14 Avenue Duquesne 62520 Le Touquet-Paris-Plage  
Avenue Duquesne 37200 Tours  
Avenue Duquesne 56510 Saint-Pierre-Quiberon

L'adresse doit être **complète** et comprendre :

- Numéro, type et nom de la voie
- Code postal + Nom de la ville

**ATTENTION** à ce que le remplissage semi-automatique vous guide bien vers l'adresse exacte de l'établissement.

Saisissez les identifiants propre à chaque type d'établissement :

- numéro SIRET, **champs obligatoire et disponible pour tout type d'établissement** ;
- numéro FINESS<sup>2</sup> pour les établissements de santé ou les établissements sociaux ;
- numéro UAI<sup>3</sup> pour les établissements scolaires.

RECOMMANDATION - Ces numéros doivent, idéalement, **être récupérés auprès du commanditaire**.  
Sinon, référez-vous à l'[annexe](#).

VIGILANCE ! Dans le cas de mesurages effectués au sein d'un regroupement d'ERP situés sur un même site et géré par un même exploitant (cas par exemple d'un groupe scolaire réunissant une école maternelle et une école élémentaire), il y a deux possibilités :

### 1) Etablir un rapport commun aux deux ERP

>> ERP 1 : SIRET 1 – code UAI 1  
>> ERP 2 : SIRET 2 – code UAI 2

} Rapport commun

Le rapport commun sera déposé sur DS pour chaque ERP, c'est-à-dire à deux reprises.

L'activité volumique en radon attribuée à l'ERP 1 devra être la valeur la plus élevée de toutes les zones homogènes de tous les bâtiments de cet ERP. L'activité volumique en radon attribuée à l'ERP 2, devra être la valeur la plus élevée de toutes les zones homogènes de tous les bâtiments de cet ERP.

Si les deux ERP partagent certains locaux (ex : cantine, bibliothèque, gymnase), ceux-ci doivent être pris en compte dans l'identification de la valeur la plus élevée à attribuer à chacun des deux ERP. Ainsi, si la valeur la plus élevée est relevée dans un local partagé, cette valeur sera attribuée aux deux ERP et indiquée à deux reprises dans DS : pour la saisie de l'ERP 1 et pour la saisie de l'ERP 2.

### 2) Etablir deux rapports distincts

>> ERP 1 : SIRET 1 – code UAI 1 – rapport 1  
>> ERP 2 : SIRET 2 – code UAI 2 – rapport 2

Les locaux mutualisés devront alors être intégrés dans les deux rapports en figurant comme un bâtiment à part entière dans l'établissement « utilisateur » des locaux mutualisés ce qui permettra d'en tenir compte pour déterminer l'activité volumique en radon attribuée à l'ERP.

Chaque rapport spécifique sera déposé sur DS.

<sup>2</sup> FINESS : fichier national des établissements sanitaires et sociaux.

<sup>3</sup> UAI : unité administrative immatriculée.

**Numéro SIRET de l'établissement recevant du public concerné \***

Saisir le numéro de SIRET de l'établissement recevant du public, et, si l'identifiant complémentaire est disponible, remplir ci-dessous :

- les champs FINESS pour un établissement de santé ou médico-social ou l'UAI pour un établissement scolaire

50000123456789

SIRET obligatoire = tous les ERP

**Numéro FINESS de l'établissement recevant du public concerné**

Saisir le numero FINESS s'il s'agit d'un établissement de santé ou médico-social.

5

FINESS = établissements de santé ou sociaux

**Code UAI de l'établissement scolaire concerné**

Ajouter l'Unité Administrative Immatriculée s'il s'agit d'un établissement scolaire (code UAI - RNE composé de 7 chiffres et d'une lettre). ex: 1234567Z

UAI = établissements scolaires

**TABLEAU RECAPITULATIF DES IDENTIFIANTS A FOURNIR PAR TYPE D'ETABLISSEMENT**

Identifiant	SIRET	FINESS	UAI
<b>Type d'établissement</b>			
<b>Etablissement de santé ou établissement social (hôpital, maison de retraite, etc.)</b>	<b>Oui, numéro SIRET qui lui est propre</b> mais ERP qui peut être rattaché à une « entreprise principale » type CCAS <sup>4</sup> de la commune, établissement hospitalier, etc.	<b>Oui, systématiquement</b>	
<b>Crèche ou multi-accueil</b>	<b>Oui, numéro SIRET qui lui est propre</b> mais ERP qui peut être rattaché à une « entreprise principale » type commune.		
<b>Etablissement d'enseignement public (école, collège, lycée)</b>	<b>Oui, numéro SIRET qui lui est propre</b> mais ERP qui peut être rattaché à une « entreprise principale » type commune, département ou région.		<b>Oui, systématiquement</b>
<b>Etablissement d'enseignement privé (école, collège, lycée)</b>	<b>Oui, numéro SIRET qui lui est propre</b> mais ERP qui peut être rattaché à une « entreprise principale » type <b>organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC)</b>		<b>Oui, systématiquement</b>
<b>Etablissement pénitentiaire</b>	<b>Oui, numéro SIRET qui lui est propre</b> mais ERP qui peut être rattaché à une « entreprise principale » type direction inter-régionale des services pénitentiaires - DISP		

**Dans l'hypothèse – rare - où un numéro de SIRET n'existerait pas pour un établissement rattaché à une entreprise principale constituant le siège social, renseigner alors le numéro de SIRET du siège social.  
Exemple : si une crèche municipale n'a pas d'identifiant qui lui est propre, et que cela vous est confirmé par le commanditaire, saisissez le numéro SIRET de la commune que vous aura transmis le commanditaire.**

<sup>4</sup> CCAS : centre communal d'action sociale

## 4. Troisième étape : dépôt du rapport d'intervention et des données particulières pour les mesurages de niveau 1

Déposez le rapport d'intervention (rapport de l'établissement comprenant tous les bâtiments) et sélectionnez la date du rapport d'intervention.

Le rapport doit être sous la forme d'un fichier **au format pdf exclusivement**.

VIGILANCE ! Afin d'harmoniser les dénominations, il vous est demandé de nommer le fichier à déposer de la façon suivante :

N°dudépartement\_année\_mois\_codeAPE\_nom-de-l'établissement



Ex : 56\_2022\_01\_8899A\_Crèche1234.pdf

Taille maximale du fichier : **10 Mo** (ne pas tenir compte de la mention 200 Mo qui apparaît dans le formulaire).

**RAPPORT d'intervention de mesurage en radon de l'établissement concerné \***


Saisir la pièce jointe (10 Mo max), dont le nom sera normalisé sous la forme : nombre du département\_année\_mois\_APE\_nom de l'établissement.pdf (ex : 29\_2019\_09\_1234Z\_nométablissement)

Puis déposer le fichier au format pdf exclusivement. Attention un rapport synthétique par établissement comprenant tous les bâtiments.

 [35\\_2022\\_01\\_8520Z\\_EcoleJeanDeLaFontaine.pdf](#) 

**Date du rapport \***

Correspond à la date d'envoi du rapport d'intervention



Saisissez ensuite les résultats demandés.

Il n'est pas possible d'importer dans l'outil un fichier qui permettrait de ne pas ressaisir les données déjà présentes dans les SI internes de certains organismes. Il n'existe pas non plus d'API<sup>5</sup> qui permettrait aux organismes d'exporter leurs données d'intervention vers demarches-simplifiees.fr.

VIGILANCE ! Dans les champs numériques avec menu déroulant : ne pas saisir de valeurs négatives (ex : -1 au lieu de 0). Ce remplissage « en arrière » peut survenir du fait des mouvements de la souris de l'ordinateur sur un champ numérique. Préférer la saisie manuelle.

<sup>5</sup> API : application programming interface ou interface de programmation d'application.

**Contexte du mesurage en radon \***  
Choisir entre 4 catégories de contexte

Mesurage initial     Contrôle d'efficacité     Mesurage de suivi

**Nombre de bâtiments mesurés au titre du CSP \***  
Nombre de bâtiments ayant fait de mesures dans l'établissement et surveillé au titre du CSP

2

**Activité volumique attribuée à l'établissement \***  
Renseigner la valeur maximale attribuée à l'établissement (et pas bâtiment par bâtiment)

656

**Nom du bâtiment présentant la valeur attribuée à l'établissement \***  
Nom du bâtiment avec l'activité volumique la plus élevée, pour ce qui concerne les lieux les plus fréquentés par le public (ex: bâtiment B ; Administration ; Internat ; Foyer).

Les marmottes (enfants moins de 1 an).

**VIGILANCE !** Saisir l'activité volumique en radon qui est attribuée à l'établissement (valeur la plus élevée de toutes les zones homogènes de tous les bâtiments dans les locaux recevant du public).

**VIGILANCE :** Lorsqu'il n'y pas d'identifiant SIRET propre, ni d'UAI ni de Finess, notamment pour certaines crèches municipales, dans le champ « nom du bâtiment avec la valeur la plus élevée » : **n'oubliez pas de saisir le nom de la crèche suivi du nom du bâtiment concerné** (ex : crèche municipale Dolto, bâtiment Moussaillons). Cette bonne pratique peut s'appliquer pour tous les dossiers.

Pour finir, vous devez vous engager sur l'exactitude des informations fournies en cochant la case correspondante.


**VIGILANCE !** En cliquant ensuite sur « Déposer le dossier », celui-ci est enregistré et il n'y a pas de possibilité de modification ultérieure.

Engagement du déposant \*

Je m'engage à ce que les informations fournies dans ce formulaire soient correctes.

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

**Déposer le dossier**

  
**Merci !**

Votre dossier sur la démarche RADON : Déclaration des mesurages de l'activité volumique en radon effectués dans certains établissements recevant du public au titre du code de la santé publique a bien été envoyé.

Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne.  
Vous pouvez échanger avec un instructeur.

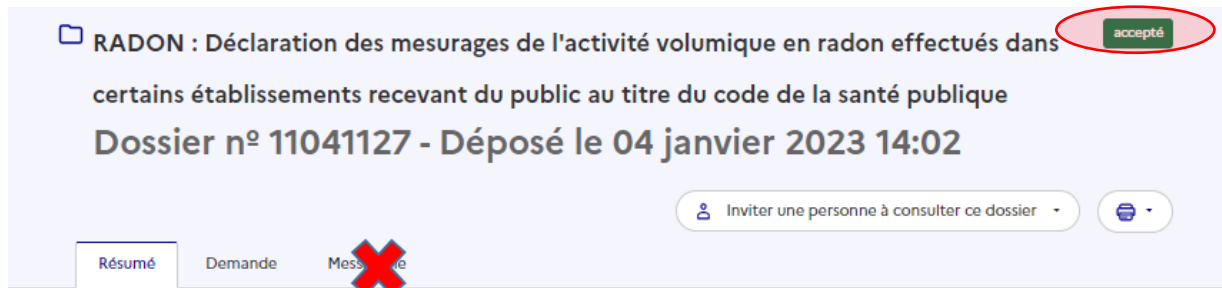
[Accéder à votre dossier](#)  
[Déposer un autre dossier](#)

Outlook 2016

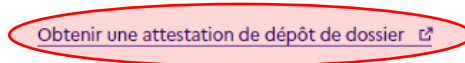
**Nie pas répondre**

Votre dossier n° 11016222 a été accepté.  
(RADON : Déclaration des mesurages de l'activité volumique en radon effectués dans certains établissements recevant du public au titre du code de la santé publique)

Après avoir appuyé sur « Accéder à votre dossier », l'écran avec le statut « accepté » et le lien vers l'attestation de dépôt téléchargeable s'affiche.



✔ Votre dossier a été accepté.



Vous recevrez ensuite deux messages successifs « Ne pas répondre » sur votre messagerie mél confirmant que la déclaration a été déposée puis que le dossier a été accepté (et donc **n'est plus modifiable**), avec un lien vers l'attestation de dépôt du rapport d'intervention.



**RECOMMANDATION - Conservez les attestations de dépôt à des fins de traçabilité.**

Vous pouvez ensuite déposer un nouveau dossier, sans avoir à vous identifier à nouveau.

Si vous sortez de la démarche sans avoir déposé le dossier, alors un brouillon est automatiquement généré. Vous pouvez y accéder et poursuivre la saisie en allant sur la page d'accueil, en cliquant sur l'onglet « mes dossiers » puis sur l'onglet « en cours ». Cliquez sur le numéro de dossier pour reprendre la saisie et déposer les informations.

Mes dossiers

## Dossiers

6 en cours 7 traités 3 supprimés récemment

Mes dossiers

N° dossier	Démarche	Demandeur	Statut	Mis à jour	
11334388	<b>DÉMARCHE EN TEST</b> RADON : Déclaration des mesurages de l'activité volumique en radon effectués dans certains établissements recevant du public au titre du code de la santé publique		brouillon	mardi 31 janvier 2023 15h00	Actions
10808970	<b>DÉMARCHE EN TEST</b> RADON : Déclaration des mesures effectuées dans certains établissements au titre du code de la santé publique		brouillon	mercredi 07 décembre 2022 16h22	Actions
10808969	<b>DÉMARCHE EN TEST</b> RADON : Déclaration des mesures effectuées dans certains établissements au titre du code de la santé publique		brouillon	mercredi 07 décembre 2022 16h22	Actions

Pour connaître le bilan des dossiers que vous avez déposés : sur la page d'accueil, cliquez sur « voir mes dossiers en cours ». Sélectionnez l'onglet « traités » pour visualiser les dossiers qui ont été acceptés ou sur « en cours » pour consulter ceux qui sont sous le statut de brouillon et qui sont encore modifiables.

Mes dossiers

## Dossiers

12 en cours 13 traités

Mes dossiers

N° dossier	Démarche	Demandeur	Statut	Mis à jour	
11042615	<b>DÉMARCHE EN TEST</b> RADON : Déclaration des mesurages de l'activité volumique en radon effectués dans certains établissements recevant du public au titre du code de la santé publique	INSTIT RADIOPROTECTION SURETE NUCLEAIRE	accepté	mercredi 04 janvier 2023 14h32	Actions
11041127	<b>DÉMARCHE EN TEST</b> RADON : Déclaration des mesurages de l'activité volumique en radon effectués dans certains établissements recevant du public au titre du code de la santé publique	INSTIT RADIOPROTECTION SURETE NUCLEAIRE	accepté	mercredi 04 janvier 2023 14h02	Actions

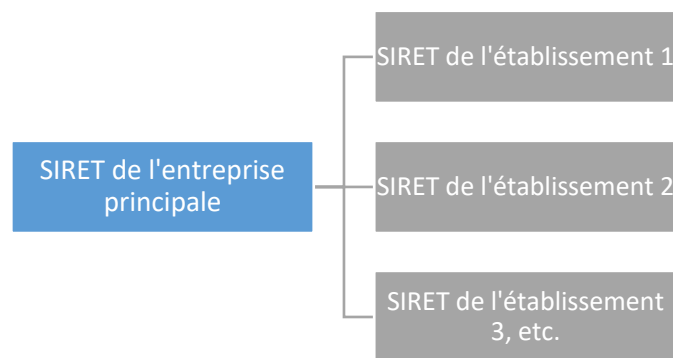


## 5. Annexe : retrouver les numéros SIRET, UAI et FINESS

### - Retrouver un numéro SIRET

Si le commanditaire n'a pas pu vous transmettre le numéro SIRET de l'ERP en question, consulter en ligne l'Annuaire des Entreprises qui référence les informations légales publiques des entreprises, associations et services publics en France : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>

De nombreux ERP publics (maisons de retraites, crèches ou prisons) sont des établissements rattachés à une entreprise principale (siège social). Pour obtenir leur numéro SIRET, il faut parfois rechercher dans un premier temps les coordonnées du siège social (dénommé « entreprise ») et ensuite rechercher le numéro SIRET de l'établissement rattaché (dénommé « établissement »).



Exemple : la Maison d'Arrêt de Brest dispose d'un SIRET propre, le 173 501 206 00283 et est rattachée à la DISP Grand-Ouest.

Administration DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES RENNES - GRAND-OUEST (DISP) à 35000 - SIREN 173501206 | Annuaire des Entreprises

https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/entreprise/173501206

**Siège social de DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES RENNES - GRAND-OUEST (DISP)**

Adresse 18 B RUE DE CHATILLON, CS 23131, ...  
→ voir sur la carte

SIRET	173 501 206 00010
Clef NIC	00010
Activité principale de l'unité légale (NAF/APE)	84.23Z - Justice
Activité principale de l'établissement (NAF/APE)	84.23Z - Justice
Nature juridique	Service déconcentré de l'État à compétence (inter) régionale
Tranche d'effectif salarié	Unité non employeuse (pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12)
Date de création	01/03/1983
Date de dernière mise à jour	10/02/2020
Avis de situation Insee	<a href="#">Avis de situation</a>

Une erreur ou une question sur ces données ?

Source : Insee · mise à jour le 06/03/2023

**NE PAS SAISIR le SIRET du siège social**

Administration DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES RENNES - GRAND-OUEST (DISP) à 35000 - SIREN 173501206 | Annuaire des Entreprises

https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/entreprise/173501206

Cette structure possède 68 établissements dont 46 sont en activité. Cliquez sur un n° siret pour obtenir plus d'information :

**68 établissements de DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES RENNES - GRAND-OUEST (DISP)**

Etablissements actifs :

SIRET	Activité (NAF/APE)	Détails (nom, enseigne, adresse)	Statut
173 501 206 00010	84.23Z	18 8 RUE DE CHATILLON, CS 23151, 35000 RENNES	SIÈGE SOCIAL
173 501 206 00283	84.23Z - Justice	MA BREST 171 RUE GENERAL PAULET, BP 60217, 29200 BREST	
173 501 206 00275	84.23Z - Justice	CENTRE DE SEMI LIBERTE 19 AVENUE DE LA CLOSE, 44300 NANTES	01/03/1983 EN ACTIVITÉ
173 501 206 00481	84.23Z - Justice	SCE PENITENTIAIRE INSERT PROBATION PARC DE L'EXPANSION, 445 AVENUE DE L INDUSTRIE, 61200 ARGENTAN	25/12/2007 EN ACTIVITÉ
173 501 206 00689	84.23Z - Justice	ALIP SABLES D'OLONNE 6 RUE AMEDEE GORDINI, CS33472, 85180 LES SABLES D'OLONNE	01/02/2007 EN ACTIVITÉ
173 501 206 00226	84.23Z - Justice	MA ANGERS 1 PLACE OLIVIER GIRAN, BP 4134, 49100 ANGERS	16/03/1983 EN ACTIVITÉ

SAISIR le SIRET de l'ERP surveillé (établissement pénitentiaire rattaché au siège social)

Une question ?

- Retrouver un numéro UAI

Consulter l'[Annuaire pour : | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse](#)

Rechercher l'établissement scolaire à l'aide des différents champs.

Accéder à la fiche de l'établissement et extraire le numéro UAI à partir de l'adresse mél figurant sur la fiche.

Exemple : Collège Bel Air de Meudon [0921554P@ac-versailles.fr](mailto:0921554P@ac-versailles.fr) Numéro UAI : 0921554P

**COLLÈGE BEL AIR**

---

Collège - Public

Académie de Versailles  
Zone C

Coordonnées :  
4 rue du Bel Air - 92190 Meudon

Tél. : 0146265718

Email : [0921554P@ac-versailles.fr](mailto:0921554P@ac-versailles.fr)

Site : <http://www.clg-belair-meudon.ac-versailles.fr>

- **Retrouver un numéro FINESS**

Consulter le site : [FINESS : Accueil \(esante.gouv.fr\)](http://esante.gouv.fr)

Cliquer sur la rubrique « Consulter la base »

The screenshot shows the homepage of the FINESS website. At the top, there is a navigation bar with the following items: ACCUEIL (highlighted in red), CONSULTER LA BASE, DÉFINITIONS, NOMENCLATURES, and AIDE. Below the navigation bar, there is a section titled 'ACCUEIL' with a sub-section 'INFORMATIONS'. This section contains three bullet points: 1. 'Ce site donne accès à une sélection d'informations sur les établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux, et de autorisation ou d'un agrément. Les données sont actualisées au quotidien en fonction des modifications effectuées au ...' 2. 'Pour demander votre immatriculation ou signaler une mise à jour, contactez l'Agence Régionale de Santé (champ social & enseignement, voir le site web des DREETS) de votre région.' 3. 'Les fournisseurs de biens médicaux (opticiens, audioprothésistes...) ne sont pas enregistrés dans Finess mais sc Les professionnels de santé sont répertoriés dans le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé. Pour savoir comm'. Below the 'INFORMATIONS' section, there is a paragraph: 'Le site contient des aides, des références aux nomenclatures, des définitions, une fonction de recherche adaptée au public averti ou En cas de problème d'affichage, merci de VIDER le cache de votre navigateur ou utiliser la touche F5 de votre clavier Téléchargez l'intégralité de la base Finess sur la plateforme française d'ouverture des données publiques (Open Data) à l'adress Besoin d'assistance technique? Remplissez le formulaire CONTACT en bas de page.'

Rechercher l'établissement de santé ou l'établissement social à l'aide des différents champs.

The screenshot shows the search form on the FINESS website. The form is titled 'CONSULTER LA BASE : RECHERCHE PAR THÈME'. It has a sub-section 'Passer en mode de recherche par code de nomenclature'. Below this, there are two input fields: 'N° SIREN / NIC' and 'Raison Sociale'. Below these, there is a section for 'Localisation' with tabs for 'Sanitaire', 'Social & Médico-Social', 'Formation', 'Autres', and 'Equip. Matériel Lourd'. The 'Localisation' section has four input fields: 'Région', 'Département', 'Commune', and 'Nom de la voie'. There is also a 'Tri par N° ou par Nom' option.

Accéder à la fiche de l'établissement et récupérer le numéro FINESS

Exemple : EHPAD Sainte-Famille de Metz, numéro FINESS : 570004366

### CONSULTER LA BASE : RECHERCHE PAR THEME

➔ Passer en mode de recherche par code de nomenclature

N° SIREN / NIC	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>
Raison Sociale	sainte famille		

➤ Localisation    Sanitaire    Social & Médico-Social    Formation    Autres    Equip. Matériel Lourd

Région	<input type="text"/>
Département	<input type="text"/>
Tri par N° ou <u>par Nom</u>	
Commune	<input type="text"/>
Nom de la voie	<input type="text"/>

MOSELLE [57]

### RESULTATS DE LA RECHERCHE

N° FINESS - RAISON SOCIALE / ADRESSE	
570004366	EHPAD "LA SAINTE FAMILLE" 2 RUE DES COUVENTS 57958 MONTIGNY LES METZ CEDEX Tél : 03 87 62 79 40